

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Filipe PINHO, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

**Date de la convocation**

Le 11 avril 2014

Etaient présents : MM. PINHO, KREMER, Mme HOLWECK, M. HESS, Mme BARTHELEMY, M. PERISSE, Mme MAZZUCOTELLI, MM. GRBIC, HORNBECK, Mme NOEL, MM. CIAPPELLONI, CHUARD, Mme MAUCOTEL, M. CHARPENTIER, Mme ISSELÉ, M. FOURNIER, Mme WAZULEZUCK, Mme ROUGEAUX, Mme MARCHESI, M. HOUSSAY, Mme IRSLINGER, Mme JACCONI et M. FONTAINE.

**Date d'affichage**

Le 22 avril 2014

**Transmis à la Préfecture**

Le 22 avril 2014

M. CHUARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**DCM N° 2014-04-01 – FINANCES LOCALES – 7.1- Compte de gestion 2013 – budget annexe lotissement « Champ des Fèves – Haut des Vaches »**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 du lotissement « Champ des Fèves – Haut des Vaches »,

Constatant qu'il n'y a eu aucune opération au cours de l'exercice 2013,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECLARE** que le compte de gestion du lotissement « Champ des Fèves-Haut des Vaches » 2013, dressé par le receveur, visé et certifié par le Maire n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DCM N° 2014-04-02 – FINANCES LOCALES – 7.1 – Budget annexe lotissement «Champ des Fèves – Haut des Vaches » - Compte administratif 2013 – Affection du résultat**

Sous la présidence de Monsieur Alain KREMER, 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal,

Constatant qu'il n'y a eu aucune opération au cours de l'exercice 2013,

Après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> adjoint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif 2013, qui se résume ainsi :

	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>RESTES A REALISER</b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>			
Dépenses	28 000	26 851,71	-
Recettes	28 000	-	-
Déficit	-	26 851,71	-
Excédent	-	-	-
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>			
Dépenses	-	-	-
Recettes	-	-	-
Déficit	-	-	-
Excédent	-	-	-

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Pour mémoire :

Déficit antérieur reporté : 26 851,71 €

Résultat au 31.12.2013

0

Résultat reporté :

26 851,71 €

**DCM N° 2014-04-03 – FINANCES LOCALES – 7.1 - Budget annexe lotissement  
«Champ des Fèves – Haut des Vaches » - Budget primitif 2014**

Le Conseil Municipal,

Vu les nouvelles propositions du Maire,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents budgétaires,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2014-03-02 relative à l'approbation du compte administratif 2013 et à l'affectation du résultat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif 2014 qui se résume ainsi :

	<b>REPORT</b>	<b>PROPOSITIONS NOUVELLES</b>	<b>VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>			
Dépenses	-	26 851,71	26 851,71
Recettes	-	26 851,71	26 851,71
Déficit	-	-	-
Excédent	-	-	-
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>			
Dépenses	-	-	-
Recettes	-	-	-
Déficit	-	-	-
Excédent	-	-	-

**DCM N° 2014-04-04 – FINANCES LOCALES – 7.1 - Compte de gestion principal 2013**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures l'ensemble des opérations qui lui ont été demandées,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECLARE** que le compte de gestion principal 2013 dressé par le receveur, visé et certifié par le Maire n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DCM N° 2014-04-05 – FINANCES LOCALES – 7.1 - Compte administratif principal 2013 - Affectation du résultat.**

Sous la Présidence de Monsieur Alain KREMER, 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2013,

Après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> adjoint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif 2013 qui se résume ainsi :

	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>RESTES A REALISER</b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>			
Dépenses	2 712 574,01	1 786 590,21	-
Recettes	2 712 574,01	2 740 289,16	-
Déficit	-	-	-
Excédent	-	953 698,95	-
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>			
Dépenses	1 389 677,67	1 137 523,41	223 773,42
Recettes	1 389 677,67	414 920,84	105 000,00
Déficit	-	722 602,57	118 773,42
Excédent	-	-	-

Puis sous la Présidence de Monsieur le Maire ayant réintégré la salle,

Constatant que le compte administratif 2013 présente un excédent de fonctionnement de 953 698,95 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire

Déficit antérieur reporté : 94 900,67 €

Résultat au 31.12.2013

Déficit : 722 602,57 €

Affectation obligatoire

Exécution du virement à la section investissement : 722 602,57 €

Solde disponible affecté comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement : excédent : 231 096,38 €

Résultat d'investissement reporté : -

**DCM N° 2014-04-06 – FINANCES LOCALES – 7.2.1- Vote des taux d'imposition**

Vu l'état de notification des bases d'imposition 2014 des trois taxes directes locales N° 1259 COM,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** pour 2014 de maintenir les taux des 3 taxes directes locales à leur taux de 2013, à savoir :

Taxe d'habitation ..... : 14,95 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties .... : 17,37 %

2014/0032

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64,19 %

**DCM N° 2014-04-07 – FINANCES LOCALES – 7.1 - Budget primitif 2014**

Le Conseil Municipal,

Vu les nouvelles propositions du Maire,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents budgétaires,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu la délibération 2014-03-05 relative à l'approbation du compte administratif et à l'affectation du résultat 2013,

Vu la délibération 2014-03-06 fixant le taux des 3 taxes directes locales,

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une abstention,

**APPROUVE** le budget primitif 2014, qui se résume ainsi :

	<b>REPORT</b>	<b>PROPOSITIONS NOUVELLES</b>	<b>VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>			
Dépenses	-	2 451 214,38	2 451 214,38
Recettes	-	2 451 214,38	2 451 214,38
Déficit	-	-	-
Excédent	-	-	-
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>			
Dépenses	223 773,42	1 849 497,15	2 073 270,57
Recettes	105 000,00	1 968 270,57	2 073 270,57
Déficit	118 773,42	-	-
Excédent	-	118 773,42	-

**DCM N° 2014-04-08 – FINANCES LOCALES – 7.5 - Attribution de subventions**

Parallèlement au vote du budget, le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'attribution des subventions annuelles au CCAS et au Foyer des Jeunes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2014,

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une abstention,

**DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

CCAS : 10 000 €

Foyer des Jeunes :

- participation salaire directrice : 8 250 €
- TAP/Bouquet d'activités..... : 2 700 €

**DCM N° 2014-04-09 – 5.3 – Constitution de la commission communale des impôts directs**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la durée du mandat des membres de la commission des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il convient donc de procéder à la constitution d'une nouvelle commission.

Après avoir rappelé au conseil municipal le rôle de la commission communale des impôts directs, il l'informe que les 16 membres de la commission communale des impôts directs sont désignés par le Directeur des Finances Publiques sur une liste de 32 contribuables (16 titulaires et 16 suppléants) dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,

**PROPOSE** les contribuables suivants :

Titulaires : Jérémy HOUSSAY, Anne-Marie MAZZUCOTELLI, Jean-Luc CHUARD, Florence WAZYLEZUCK, Francis HESS, Milos GRBIC, Martine MAUCOTEL

Suppléants : Frantz FOURNIER, Christiane BARTHELEMY, Christian HORNBECK, Marie-Françoise HOLWECK, Pascale JACCONI, David FONTAINE

**CHARGE** le maire de compléter ces deux listes et de les transmettre cette liste à Monsieur le Directeur Général des Finances Publiques.

**DCM N° 2014-04-10 – 1.1 – Maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'orgue de l'église**

Le Maire fait part au conseil municipal du très mauvais état dans lequel se trouve l'orgue de l'église.

Il l'informe qu'avant d'envisager une restauration, il y a lieu de désigner un maître d'œuvre parmi et après consultation des techniciens-conseils, seuls habilités à diriger des travaux sur un orgue protégé au titre des Monuments Historiques. Le maître d'œuvre retenu procédera alors à l'étude préalable à toute décision de travaux.

Le maire présente alors le résultat de la consultation menée auprès des deux techniciens les moins éloignés géographiquement dans une liste qui ne compte que 6 noms et lui propose de retenir l'offre de M. Christian LUTZ de DANGOLSHEIM (Bas-Rhin) s'élevant à 2 160 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de conclure avec M. Christian LUTZ, domicilié à DANGOLSCHEIM (67310), 30 rue du village un marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 2 160 € TTC pour une étude préalable à la restauration de l'orgue de l'église,

**AUTORISE** le maire à le signer.

**DCM N° 2014-04-11 – 1.4 – Contrat de maintenance logiciel CIMETIERE**

Le maire informe le conseil municipal que le contrat de maintenance du logiciel « cimetière » est arrivé à expiration le 31 mars dernier. Il lui présente alors le nouveau contrat présenté par la société concepteur du logiciel, strictement identique au précédent et à coût HT égal, soit 137,20 €.

Il lui propose de souscrire à ce nouveau contrat pour une période d'un an, renouvelable pour la même période, dans la limite de 3 ans.

Le Conseil Municipal,

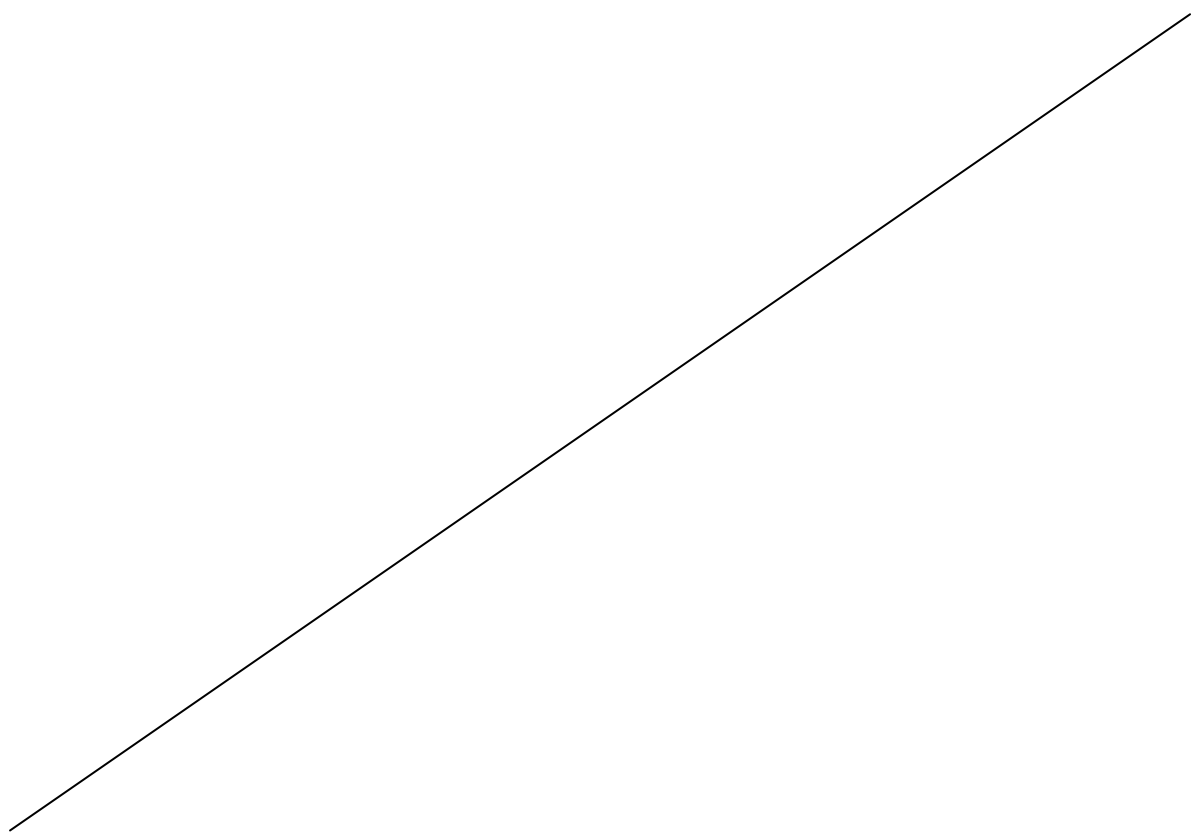
Après avoir entendu les explications du maire et pris connaissance du dossier,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** le contrat de maintenance du logiciel « Cimetière » proposé par la société ADIC,

**AUTORISE** le maire à le signer.



<b>RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS</b>	
<b>N° Délibération</b>	<b>Objet</b>
2014-04-01	FINANCES LOCALES – 7.1- Compte de gestion 2013 – budget annexe lotissement « Champ des Fèves – Haut des Vaches »
2014-04-02	FINANCES LOCALES – 7.1 – Budget annexe lotissement «Champ des Fèves – Haut des Vaches » - Compte administratif 2013 – Affectation du résultat
2014-04-03	FINANCES LOCALES – 7.1 - Budget annexe lotissement «Champ des Fèves – Haut des Vaches » - Budget primitif 2014
2014-04-04	FINANCES LOCALES – 7.1 - Compte de gestion principal 2013
2014-04-05	FINANCES LOCALES – 7.1 - Compte administratif principal 2013 - Affectation du résultat
2014-04-06	FINANCES LOCALES – 7.2.1- Vote des taux d'imposition
2014-04-07	FINANCES LOCALES – 7.1 - Budget primitif 2014
2014-04-08	FINANCES LOCALES – 7.5 - Attribution de subventions
2014-04-09	5.3 – Constitution de la commission communale des impôts directs
2014-04-10	1.1 – Maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'orgue de l'église
2014-04-11	1.4 – Contrat de maintenance logiciel CIMETIERE

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-Luc CHUARD

Filipe PINHO



<b>Membres du Conseil Municipal</b>	<b>Signature</b>
Filipe PINHO	
Alain KREMER	
Christiane BARTHELEMY	
Francis HESS	
Marie-Françoise HOLWECK	
Serge PERISSE	
Anne-Marie MAZZUCOTELLI	
Milos GRBIC	
Christian HORNBECK	
Catherine NOEL	
Claude CIAPPELLONI	
Jean-Luc CHUARD	
Martine MAUCOTEL	
Patrick CHARPENTIER	
Nathalie ISSELÉ	
Frantz FOURNIER	
Florence WAZYLEZUCK	
Géraldine ROUGEAUX	
Nathalie MARCHESI	
Jérémy HOUSSAY	
Stéphanie IRSLINGER	
Pascale JACCONI	
David FONTAINE	